

catholique dans un pays où elle avait exclusivement dominé depuis des siècles. « On ne peut tirer autre chose des accusés, dit le P. Bordes, de l'Oratoire, *sinon que le sieur Colman avait tâché de procurer par les voies douces et innocentes une tolérance pour les catholiques*, employant le P. de La Chaize auprès du roi très-chrétien, afin d'entretenir encore une plus étroite correspondance entre les deux couronnes, ce qui est bien différent de ce projet fabuleux où on le faisait entrer. » (1)

Antoine Arnauld, qui conserva toujours au milieu de ses erreurs, l'intégrité et la droiture d'une grande âme, Arnauld ne put souffrir en silence ces iniques accusations, et quoiqu'il fût l'adversaire déclaré des Jésuites, il se fit un devoir de les défendre hautement en cette circonstance :

« On voit par ces lettres de M. Colman, dit le célèbre janséniste, dans son *Apologie des catholiques*, p. 271, qu'il n'écrivait au P. Ferrier, et, après sa mort, au P. de La Chaize, qu'afin qu'ils fussent ses entremetteurs auprès du Roi, et que rien aussi ne se faisoit sans la participation de Sa Majesté. » — Et il ajoute, à propos du prétendu complot des Jésuites : « Peut-on dire cela, après avoir lu ces lettres, qui marquent que tout se traitoit avec le Roy par l'entremise du P. de La Chaize ou de M. de Pomponne, sans faire soupçonner Sa Majesté d'avoir approuvé ces desseins cruels et sanguinaires qu'on attribue faussement aux catholiques ? ce qui serait une calomnie si diabolique, que l'on ne peut en avoir donné la moindre idée sans mériter d'être en exécration, non seulement à toute la France, mais à tout le genre humain. »

Telle fut l'opinion émise par Arnauld sur le livre de Jurieu ; Hume et Lingard furent du même avis. Mais ce qui acheva de réhabiliter la mémoire des six infortunés Jésuites (2), ce fut, —

(1) *Supplément au traité dogmatique et historique des Edits*, etc., par un prêtre de l'Oratoire (le P. Bordes). Paris, in-4°, imprimerie royale, 1703, p. 682 et suiv.

(2) Parmi les cinq Jésuites arrêtés sur la dénonciation d'Oates, le P. Ireland se trouvait accusé d'avoir donné les ordres convenus avec sa Ce pour tuer le roi. Quant aux Pères Grover et Piking, chapelains de la reine, ils avaient, dit-on, reçu l'ordre de tirer sur S. M. à Windsor, le premier